



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 24 juin 2024

Vagues de chaleur : activation de la veille saisonnière en Gironde

Depuis le 1^{er} juin, le niveau de veille saisonnière du plan ORSEC « vagues de chaleur » est activé en Gironde comme partout en France. Il a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci, et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau local en portant une attention particulière aux populations à risque.

Ce plan comprend quatre couleurs qui indiquent le niveau de vigilance correspondant à la gravité de l'évènement :

- Le niveau de vigilance **VERT** est déclenché automatiquement chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre ;
- Le niveau de vigilance **JAUNE** correspond à un pic de chaleur pendant un à deux jours ou à un épisode persistant de chaleur (chaleur intense, proche ou en-dessous de 35°C le jour et 21°C la nuit, pendant plus de trois jours) ;
- Le niveau de vigilance **ORANGE** correspond à une canicule (températures supérieures à 35°C le jour et 21°C la nuit, pendant plus de trois jours consécutifs) ;
- Le niveau de vigilance **ROUGE** correspond à une canicule extrême (canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique).

Pour s'assurer que toutes les mesures liées à la gestion des vagues de chaleur sont mises en place dans le département, le préfet Étienne GUYOT, a convoqué dès le 3 juin dernier le « comité départemental canicule » qui réunit les représentants des services de l'État, les collectivités locales et les différents acteurs locaux de la santé et de l'aide aux personnes.

Une attention particulière sera portée à :

- **la protection des personnes vulnérables** par l'inscription sur les registres communaux et grâce aux dispositifs de permanence estivale des services de soins, d'aide à domicile, et des associations de bénévoles ;
- **la surveillance et protection des personnes à la rue** ;
- **l'extension des plages horaires** des jardins publics et des piscines lors du déclenchement de la vigilance orange ;
- **la sensibilisation des touristes** pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques à Bordeaux.

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Les risques de santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleurs. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents.

Plus d'information sur : <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Canicule-et-vagues-de-chaieurs>